



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-160217-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017
--	--

L'an deux mille dix-sept, le seize février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 février 2017

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 16

Nombre de conseillers votants 23

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. André DESPLAT, Adjoint,

M. André COSSÉ, M. Gilles-André JEANSON, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Michel HENTRY, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, Adjoint,

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gérard CETTOUR-BARON, Mme Delphine COSSON, Mme Céline GOSMAT, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

Ont donné pouvoir :

M. Eric DELHOMMAIS	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Nathalie BERTON	à Mme Sylvie QUENEAU
M. Jean-Pierre PAUL	à M. André DESPLAT
M. Gérard CETTOUR-BARON	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Delphine COSSON	à Mme Edith MARCILLAC
Mme Valérie BOUTON	à Mme Elisabeth GOUILLER
Mme Nathalie CARDIN	à M. Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame Edith MARCILLAC

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 est adopté à l'unanimité
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 05 janvier au 03 février 2017. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

COMMANDE PUBLIQUE

1. Restaurant scolaire : Approbation des rapports d'activité 2014-2015 et 2015-2016 de la Société 7000 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-3,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 1^{er} février 2017,

- **PREND** acte des bilans financier et technique 2014/2015 et 2015/2016 de la convention de délégation de service public confiant à la Société 7000 la gestion du service public de la restauration scolaire dont un exemplaire de chaque année est annexé à la présente délibération.

FINANCES LOCALES

2. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 : Travaux de réhabilitation de l'espace culturel esvrien : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Travaux de réhabilitation de l'espace culturel esvrien : 411 657.00 € HT

Financement de l'opération HT

Subvention DETR sollicitée :123 497.00 €

Participation communale :288 160.00 €

TOTAL :411 657.00 €

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

3. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 : Travaux de réhabilitation de l'ancien logement du gardien du plateau sportif transformé en accueil jeunes adolescents : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Travaux de réhabilitation de l'ancien logement du gardien du plateau sportif transformé en accueil jeunes adolescents : 80 000.00 € HT

Financement de l'opération HT

Subvention Pays Indre et Cher sollicitée :14 442.00 €

Subvention DETR sollicitée :24 000.00 €

Participation communale :41 558.00 €

TOTAL :80 000.00 €

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°de-081216-11 du 8 décembre 2016.

4. Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2017 : Travaux de requalification de la rue de Tours : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Travaux de requalification de la rue de Tours: 1 025 000 € HT

Financement de l'opération HT

Subvention Fonds départemental de Développement sollicitée :307 500.00 €

Participation communale :717 500.00 €

TOTAL :1 025 000.00 €

- **SOLLICITE** une subvention du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible au titre du Fonds Département de Développement (F2D) 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

5. Vie associative, Sports, Culture : aide aux familles Esvriennes dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** l'attribution d'une aide financière aux associations de la commune afin de limiter le coût des activités sportives ou culturelles pour les familles Esvriennes,
- **PRECISE** que les bénéficiaires sont des jeunes Esvriens âgés jusqu' à 18 ans de l'année civile,
- **PRECISE** que la participation de la commune est de 42 euros par enfant et par activité pour un coût de formation égal ou supérieur à 120,00 euros - hors équipement - et dans la limite maximum de deux inscriptions à des activités sportives ou culturelles,
- **PRECISE** que cette aide forfaitaire doit être déduite lors de l'inscription,

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° de-040914-10 du 4 septembre 2014.

FONCTION PUBLIQUE

6. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Part Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et part Complément Indemnitare Annuel (CIA) : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **ADOpte** le régime indemnitare ainsi proposé à compter du 1^{er} mars 2017.
 - **DIT** que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

ESVRES-SUR-INDRE, le 17 février 2017

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT